



COMMUNE DE GRAYAN ET L'HOPITAL

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Grayan et L'Hôpital s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Serge LAPORTE, Maire.

PRESENTS : MM. Serge LAPORTE, Alain BOUCHON, Mme Murielle DEVISSCHERE, M. Jean NARDO, Mme Claude AUNOS, MM. Jean-François JOUANDEAU, Christian TRIPOTA, Didier GADAL, Mme Marie-Françoise HUBERT, M. Sylvain SAYO-Y-BLANC, Mmes Rachel CARRE, Patricia LAIR.

EXCUSES : Mme Isabelle MAU (ayant donné pouvoir à M. Jean NARDO), M. Fabien FERNANDEZ.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Didier GADAL.

* * * * *

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès verbal de la précédente réunion du 10 février 2017. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Il propose également d'ajouter un point à l'ordre du jour :

* demande de subvention de fonctionnement au Conseil Départemental pour le nettoyage des plages.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

* * * * *

30/03/2017 – 1 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 dressés par Mme HUSSON Corine, Receveur concernant les budgets : COMMUNE – CCAS - FORET COMMUNALE - CAMPING DU GURP – ASSAINISSEMENT - GITES COMMUNAUX - OFFICE DE TOURISME.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter tous les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015 de tous les titres de recettes émis et celui de

tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **Déclare** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

30/03/2017 – 2 - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

M. le Maire indique que Mme la trésorière a validé les comptes des différents budgets et qu'ainsi les comptes administratifs peuvent être présentés. Conformément à la réglementation, il appartient au Conseil Municipal de désigner le Président de séance pour la présentation et le vote des comptes administratifs.

Madame Claudie AUNOS est désignée.

Conformément aux dispositions applicables, le Maire ne participe ni aux débats, ni au vote concernant l'approbation des comptes 2016. Il quitte la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve à l'unanimité les comptes administratifs comme suit :

	<u>COMMUNE</u>	<u>GITES</u>	<u>ASSAINISSEMENT</u>	<u>FORET</u>	<u>CAMPING GURP</u>	<u>OFFICE TOURISME</u>
FONCTIONNEMENT						
Résultats reportés 2015	1 955 739.51	89 639.29	347 904.13	109 758.49	350 449.73	5 560.44
Dépenses 2016	1 682 940.16	73 085.83	294 438.92	118 469.06	1 174 586.78	15 141.19
Recettes 2016	2 080 775.17	101 461.70	435 825.16	84 468.27	1 114 842.20	15 639.15
	397 835.01	28 375.87	141 386.24	- 34 000.79	- 59 744.58	497.96
Intégration résultats : CCAS	2 980.94					
Part affecté à l'investissement	697 971.02	13 459.24				
Excédent de clôture de fonctionnement 2016	1 658 584.44	104 555.92	489 290.37	75 757.70	290 705.15	6 058.40
INVESTISSEMENT						
Résultats reportés 2015	-697 971.02	- 13 459.24	20 071.46	123 759.17	80 882.37	
Dépenses 2016	1 129 533.84	126 756.73	166 267.97	31 294.16	43 668.43	
Recettes 2016	1 142 478.67	113 459.24	182 640.23	-	113 791.44	
Excédent ou déficit de clôture 2016	12 944.83	- 13 297.49	16 372.26	-31 294.16	70 123.01	
Résultat de clôture Investissement 2016	- 685 026.19	- 26 756.73	36 443.72	92 465.01	151 005.38	
Besoin de financement Affectation résultat 1068	685 026.19	26 756.73	-			

2017 – 3 – COMMUNE - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016.

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	397 835.01
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 260 749.43
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 658 584.44
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	- 685 026.19
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	685 026.19
AFFECTATION = C. = G. + H.	1 658 584.44
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	685 026.19
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	973 558.25
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

30/03/2017 – 4 - GITES - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016.

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	28 375.87
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	76 180.05
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	104 555.92
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	- 26 756.73
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	26 756.73
AFFECTATION =C. = G. + H.	104 555.92
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	26 756.73
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	77 799.19
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

30/03/2017 – 5 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer une variation proportionnelle des taux des trois taxes pour atteindre le produit de fiscalité attendu de **262 440 euros** comme suit :

	TAUX 2016	TAUX 2017
TAXE HABITATION	4.38 %	4.47 %
FONCIER BATI	6.00 %	6.12 %
FONCIER NON BATI	14.42 %	14.71 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les taux d'imposition 2017 par :

- 8 voix pour
- 2 voix contre (Marie-Françoise HUBERT, Didier GADAL)
- 3 abstentions (Sylvain SAYO Y BLANC, Rachel CARRE, Patricia LAIR)
- 0 refus de vote.

30/03/2017 – 6 - VOTE DES SUBVENTIONS 2017

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

1	ACJHO AMIS DE LA CHAPELLE	650
2	ACV2F	500
3	AFM TELETHON	400
4	AJNMB	300
5	APPEM	200
6	AQUI FM	50
7	ASS. JEUNES SAPEURS POMPIERS	300
8	ASS. COMMUNALE DE CHASSE AGREE	2 100
9	FNACA	100
10	ASS. SPORTIVE GRAYAN NORD MEDOC	4 000
11	ASS. SPORTIVE POINTE DU MEDOC	1 000
12	BALATA GOLF PRACTICE	650
13	CERCLE PHILATELIQUE CORDOUAN	100
14	CROIX ROUGE FRANCAISE	150
15	CYCLO CLUB GRAYAN POINTE DU MEDOC	650
16	ROSIERE	1 500
17	EPGV	200
18	GLAUCOME FRANCE	100
19	GR LA POINTE	650
20	GRAYAN EN FETE FETE COMMUNALE	11 000
21	GRAYAN EN FETE	2 100

22	LA POSTE SOULAC NOUVEAU-NES	4 000
23	LA PREVENTION ROUTIERE	50
24	LES MUSICOMEDIENS	1 000
25	LIGUE DES DROITS DE L'HOMME	300
26	MAISON FAMILIALE ST YZANS	100
27	MEDOC ENFANCE HANDICAP	400
28	MEDOCATS	200
29	MINI RACING MUNICIPAL	650
30	MOTO CLUB DES ESTEYS	2 100
31	QI GONG	100
32	REGAIN GRAYANNAIS	2 100
33	SAFARI MEDOC	650
34	SECOURS CATHOLIQUE	150
35	SECOURS POPULAIRE	150
36	SIFASIL	450
37	TAROT	150
38	UN DES COMBATTANTS DE LA GIRONDE	100
39	VETERANS DU GURP	500
40	VODKARTISTIC	150
	TOTAL	40 000

30/03/2017 – 7 - BUDGET PRIMITIF 2017 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **ADOpte** le présent budget primitif 2017, au niveau du chapitre, pour les sections d'exploitation et d'investissement :

SECTION D'EXPLOITATION :

Dépenses	:	899 819.00 €
Recettes	:	899 819.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses	:	743 352.00 €
Recettes	:	743 352.00 €

30/03/2017 – 8 - BUDGET PRIMITIF 2017 - CAMPING MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **ADOpte** le présent budget primitif 2017, au niveau du chapitre pour les sections d'exploitation et d'investissement :

SECTION D'EXPLOITATION :

Dépenses	:	1 301 506.00 €
Recettes	:	1 301 506.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses	:	459 200.00 €
Recettes	:	459 200.00 €

30/03/2017 – 9 - BUDGET PRIMITIF 2017 - COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **ADOpte** le présent budget primitif 2017, au niveau du chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses	:	2 819 796.00 €
Recettes	:	2 819 796.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses	:	1 930 307.00 €
Recettes	:	1 930 307.00 €

30/03/2017 – 10 - BUDGET PRIMITIF 2017 - FORET COMMUNALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **ADOpte** le présent budget primitif 2017, au niveau du chapitre pour les sections d'exploitation et d'investissement :

SECTION D'EXPLOITATION :

Dépenses	:	156 658.00 €
Recettes	:	156 658.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses	:	92 465.01 €
Recettes	:	92 465.01 €

30/03/2017 – 11 - BUDGET PRIMITIF 2017 - GITES COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **ADOpte** le présent budget primitif 2017, au niveau du chapitre, pour les sections d'exploitation et d'investissement :

SECTION D'EXPLOITATION :

Dépenses	:	170 050.00 €
Recettes	:	170 050.00 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses	:	298 757.00 €
Recettes	:	298 757.00 €

30/03/2017 – 12 - DEMANDE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU BÂTIMENT DE LA BIBLIOTHEQUE POUR Y LOGER L'OFFICE DE TOURISME ET UN POINT POSTE.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'extension de la bibliothèque municipale en vue :

- D'y intégrer un bureau d'informations touristiques, un Point Poste ainsi que des locaux annexes et un hall qui distribuera les espaces et fera office de salle de conférences et de réunions.
- D'y créer des WC, des cheminements praticables, un parvis en béton désactivé entre la Maison des Associations, l'extension et le parking sans aucun ressaut prenant en compte les différents types de handicaps.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** Le projet présenté dont le montant HT des travaux s'élève à **392 834.64 €**,
- **ADOpte** le plan de financement suivant :

- Coût total HT du projet :	392 834.64 €
- Coût total TTC du projet :	471 401.56 €
- DETR :	137 492.12 €
- Autofinancement :	333 909.44 €
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent au projet et à effectuer les démarches nécessaires à son exécution,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide financière au titre de la D.E.T.R.

30/03/2017 – 13 - DEMANDE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LES TRAVAUX A L'ECOLE PRIMAIRE : EXTENSION DU PREAU-MODIFICATION DE FACADE-MISE EN CONFORMITE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux à l'Ecole Primaire en vue :

- De construire une extension du préau,
- Une modification de façade.
- Une mise en conformité aux normes d'accessibilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés:

- **APPROUVE** Le projet présenté dont le montant HT des travaux s'élève à **69 317.25€**,
- **ADOpte** le plan de financement suivant :

- Coût total HT du projet :	69 317.25 €
- Coût total TTC du projet :	83 180.70 €
- DETR :	24 261.04 €
- Autofinancement :	58 919.66 €
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent au projet et à effectuer les démarches nécessaires à son exécution,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide financière au titre de la D.E.T.R.

30/03/2017 – 14 - BAUX COMMERCIAUX COMMERCES DU GURP - REGULARISATION DE LA SITUATION DES COMMERCES DU GURP

Vu la situation actuelle des commerces du Gurp autorisés suivant délibération du Conseil Municipal du 15 mai 1956,

Vu La volonté de régulariser cette situation par la conclusion de baux commerciaux avec l'ensemble des commerçants exploitant les constructions autorisées sur le domaine privé de la commune,
Vu le projet de bail adressé par Maître BENASSAYA-JOLIS, Notaire à Pauillac le 4 février 2017 préalablement à la réunion d'information du 23 février 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- * **DECIDE** de conclure un bail commercial avec chaque exploitant de commerce du Gurp,
- * **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes authentiques correspondants,
- * **DIT** que les frais d'établissement desdits baux seront partagés pour moitié entre les commerçants et la Commune.

* **FIXE** les tarifs TTC du loyer commercial comme suit :

➤	Moins de	199 m2	361 €
➤	De 200	à 399 m2	722 €
➤	De 400	à 999 m2	1 443 €
➤	De 1000	à 2000 m2	1 804 €

30/03/2017 – 15 - ETAT D'ASSIETTE 2017 DE VENTE DE BOIS

Monsieur Alain BOUCHON, chargé de la forêt communale donne connaissance au Conseil Municipal de l'état d'assiette établi par l'ONF concernant la vente des bois de parcelles de la forêt communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, souhaite retenir les parcelles ci-dessous désignées pour 2017.

essence	nature de la coupe	n° de parcelle	surface
PM	Coupe rase	32 a	25.14 ha
PM	4 ^{ème} Eclaircie	26 c	5.75 ha
PM	1 ^{ère} Eclaircie	14 a et b	27.19 ha
		23 c	11.75 ha
		38 b	19.94 ha

30/03/2017 – 16 - INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS AU 1^{er} JANVIER 2017.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2123-20 à L2123-24-1 et R 2123-23,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-23, 24-1 indiquant qu'il est possible d'allouer des indemnités de fonction, dans la limite de l'enveloppe, au maire, adjoints et conseillers titulaires d'une délégation et aux autres conseillers municipaux.

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié,
Considérant que la commune de Grayan et L'Hôpital appartient à la strate de 1 000 à 3 499 Habitants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE :**

- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoints dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités

maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux à compter du 1^{er} janvier 2017 aux taux suivants :

- l'indemnité du Maire, 43 %,
- et du produit de 16.50 % par le nombre d'adjoints,

De l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

30/03/2017 – 17 - RESULTATS DES DIFFERENTES CONSULTATIONS OU APPELS D'OFFRES

Monsieur le Maire rend compte de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres concernant les différentes consultations :

EXTENSION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE POUR Y LOGER L'OFFICE DE TOURISME ET UN POINT POSTE

A la suite des publicités parues dans le BOAMP du 8 août 2016 n°16-118876 et du 4 novembre 2016 n° 16-159848, cinquante et une offres ont été reçues.

La CAO réunie les 24 octobre et 27 décembre 2016, au vu des rapports d'analyse des offres a décidé d'attribuer le marché comme suit :

Réunion du 24 octobre 2016

				HT	TTC
Lot 6	Menuiseries intérieures bois	SARL JUSTE			27 993.90
	Agencement			23 328.25	
Lot 8	Peintures	BIROT Frères SARL		9 433.33	11 320.00
TOTAL				32 761.58	39 313.90

Réunion du 27 décembre 2016

			HT	TTC
Lot 1	Démolition/Gros Oeuvre/Maçonnerie	SARL AMARBAT	69 210.01	83 052.01
Lot 2	Charpente bois/Persiennes	AQUITAINE MAISONS BOIS	54 975.20	65 970.24
Lot 3	Couverture/Zinguerie	SARL SIGNAC	18 990.00	22 788.00
Lot 4	Menuiseries extérieures aluminium	SARL SOMIREY	51 631.00	61 957.20
Lot 5	Plâtrerie/Isolation	PICOT Fils	18 671.00	22 405.20
Lot 7	Sols/Carrelages/Faïence	FUENTES	6 747.03	8 096.44
Lot 9	Electricité CFO/CFA	PASTORINO	42 000.00	50 400.00
Lot 10	Chauffage/Ventilation	UFA	29 900.00	35 880.00
Lot 11	Signalétique	LE BESOIN A DISPARU		
Lot 12	VRD	SANZ TP	66 190.08	79 428.10
Lot 13	Plomberie	CHAPELAN	7 389.30	8 867.16
Lot 14	Mobilier	LE BESOIN A DISPARU		
TOTAL			365 703.62	438 844.35
TOTAL GENERAL			398 465.20	478 158.25

TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ELECTRIFICATION
DU CAMPING MUNICIPAL DU GURP

A la suite de la publicité parue dans le BOAMP du 26 janvier 2017 n°17-12424, trois offres ont été reçues.

La CAO réunie les 23 février et 2 mars 2017, au vu du rapport d'analyse des offres a décidé d'attribuer le marché à l'Entreprise CDR LACROIX pour un montant de 205 392.40 € HT.

REHABILITATION DU BLOC SANITAIRE LES LAURIERS ROSES
AU CAMPING MUNICIPAL DU GURP

A la suite de la publicité parue dans le BOAMP du 15 décembre 2016 n°16-179529, seize offres ont été reçues.

La CAO réunie les 25 janvier et 8 février 2017, au vu du rapport d'analyse des offres a décidé d'attribuer le marché comme suit :

			HT
Lot 1	Démolition/Gros Oeuvre	SASU TOULOUSE BATIMENT	17 087.92 €
Lot 2	Charpente/bardage bois	A2M	46 576.03 €
Lot 3	Zinguerie	A2M	5 674.17 €
Lot 4	Menuiseries bois	A2M	12 409.72 €
Lot 5	Plomberie sanitaires	CHAPELAN	61 624.97 €
Lot 6	Electricité CFO/CFA	SMES	11 906.93 €
Lot 7	Carrelage Faïence	OMNIUM 24	50 205.44 €
Lot 8	Peinture	LE BESOIN A DISPARU	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés **PREND ACTE** de la décision d'attribution des différents marchés.

30/03/2017 – 18 – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE PAIES INFORMATISEES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose une prestation paies informatisées.

L'objectif de cette mission facultative est d'aider les collectivités dans les différents travaux liés à la confection des paies (rémunérations ou indemnités) par la mise en commun de moyens techniques.

Cette mission facultative présente de nombreux avantages : suivi de la réglementation en vigueur et application des nouveaux textes dès leur parution, confection des salaires et des états nécessaires, réalisation des déclarations annuelles des salaires (N4DS, déclarations aux Fonds nationaux de compensation du supplément familial de traitement, déclarations annuelles individuelles), simulation de salaire, éditions diverses.

Eu égard à l'importance et à la complexité des questions touchant aux rémunérations, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale pour cette prestation et d'autoriser à cette fin le Maire à conclure la convention correspondante dont le texte est soumis aux conseillers. Le détail des prestations réalisées est joint à la dite convention.

Le Conseil Municipal, Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés, **DÉCIDE** :

- De demander le bénéfice de la prestation de paies informatisées proposée par le Centre de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde,
- D'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde annexée à la présente délibération,
- De prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

30/03/2017 – 19 - DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE NETTOYAGE DES PLAGES EN 2017.

Monsieur le Maire donne connaissance du montant des travaux de nettoyage manuel des plages pour 2017 comme suit :

Nettoyage manuel

Période d'intervention	15 juin au 30 septembre 2017
Linéaire concerné (en km)	3,500 kilomètres
Nombre d'agents ayant participé aux travaux	quatre ponctuellement + 10 sur une journée complète
Collecte sélective des déchets (O/N)	oui
Charges total des moyens en personnel	51 514 €
Charges total des moyens en matériels (sacs, piques, gants, vêtements de sécurité...)	3 060 €
Coût de l'évacuation et du traitement des déchets triés	10 000 €
Autres charges (préciser)	
Coût total des travaux de nettoyage manuel	64 574 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- * Emet un avis favorable à ce projet,
- * Approuve le plan de financement suivant :
 - Coût total : 64 574 €
 - Subvention du Conseil Départemental : 48 560 €
 - Autofinancement : 16 014 €
- * **Sollicite une aide du Département.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, **le Conseil municipal émet un avis favorable** à la réalisation de ces travaux pour lesquels il sollicite l'aide du Conseil Départemental de la Gironde.

QUESTIONS DIVERSES : néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30 minutes.



**Le Maire,
Serge LAPORTE**

